

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 novembre 2024

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Blanchet, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
M. Monot donnant pouvoir à Mme Filhol
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y
M. Chabani donnant pouvoir à M. Martin S.
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Dallier

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, Mme Pietri, M. Monany



Délibération n° 07-06 du 14 novembre 2024

AJUSTEMENTS DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DES COLLÈGES PUBLICS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2023-X-20 du 19 octobre 2023 fixant la participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges publics de Seine-Saint-Denis au titre de 2024,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE aux dix collèges figurant en annexe 1 un complément de dotation au titre de la viabilisation pour un total de 131 552 euros ;

- ALLOUE aux trois collèges figurant en annexe 2 un complément de dotation au titre des contrats pour un total de 9 735 euros ;

- ALLOUE aux onze collèges figurant en annexe 3 un complément de dotation au titre de la maintenance pour un total de 53 834 euros ;

- ALLOUE aux six collèges, figurant en annexe 4 un complément de dotation au titre des autres charges générales pour un total de 53 252 euros ;

- ALLOUE des dotations complémentaires de fonctionnement 2024 au titre des dispositifs spécifiques aux quatre collèges figurant en annexe 5, pour un total de 4 532 euros ;

- ALLOUE au titre du transport vers la base de Champs-sur-Marne, lors de l'automne 2024 aux treize collèges figurant en annexe 6 un complément de dotations d'un total de 24 809 euros ;



- ALLOUE au titre des dépenses d'investissement aux trois collèges figurant en annexe 7, une dotation d'investissement d'un total de 9 892 euros.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.